

GRANDE VENTE DE LIVRES

Le samedi 9 juin, venez bouquiner et faire des trouvailles à la grande vente de livres qui aura lieu à la salle communautaire Strong entre 13 h et 16 h. Ce sera le moment de renouveler votre bibliothèque et de rencontrer les gens de la communauté. Les profits de la vente seront utilisés pour la fabrication et l'installation de boîtes de partage de livres (croque-livres).

Nous profitons de l'occasion pour remercier les généreux donateurs de livres. D'ailleurs, il est encore temps, jusqu'au 1^{er} juin, d'apporter vos livres usagés en bon état à l'hôtel de ville. Nous recherchons des bénévoles pour le classement, l'étiquetage et la vente des livres. Vous êtes intéressés ? Contactez madame **Janick Roy** par courriel ou téléphone à jroy@mille-isles.ca ou 450 438-2958 poste 2610.



croque-livres

OUVERTURE DU JARDIN SOLIDAIRE...



Le jardin solidaire est de retour à l'hôtel de ville ! Les légumes, fines herbes et petits fruits cultivés au cours de la saison sont offerts à tous et seront utilisés lors d'ateliers de cuisine communautaire. Vous n'avez qu'à venir en récolter lorsqu'ils sont mûrs, sans oublier d'enlever quelques mauvaises herbes au passage.

Un boyau d'arrosage sera à votre disposition à côté du jardin pour l'arrosage alors n'hésitez pas à participer à l'entretien du jardin solidaire !

...SOUS LE SIGNE DES MONARQUES



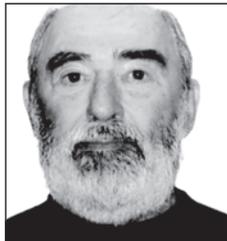
Comme la municipalité participe au programme « **Ville amie des monarches** », des asclépiades et autres fleurs seront plantées près du jardin, en plus des légumes et fines herbes.

Veillez noter qu'en raison des travaux à l'extérieur de l'hôtel de ville, il n'y aura pas de journée de plantation officielle. Par contre, **le jardin devrait être en fonction à partir du 6 juin.** Après cette soirée de séance ordinaire du conseil, **vous pourrez repartir avec un plan de fleur à planter à la maison pour attirer les monarches (quantité limitée).**



Au plaisir de vous croiser près du jardin!





MOT du MAIRE

Édition mai 2018

Chers Mille-Isloises et Mille-Islois,

Le printemps s'installe enfin. La nature reprend vie et les activités à l'intérieur et à l'extérieur de votre hôtel de ville et salle communautaire restaurés sont de retour. La réfection de ce bâtiment a permis de conserver son cachet patrimonial, tout en répondant aux normes en regard de la qualité de l'air, de l'installation du système sanitaire, de l'étanchéité des fondations et de la salubrité de la cuisine. Tous ces travaux ont fait en sorte que votre hôtel de ville offre à ses employés un environnement de travail plus agréable et qui répond mieux aux besoins grandissants liés à la reconnaissance par le gouvernement du Québec du statut de gouvernement de proximité des municipalités.

Pour les citoyens, la réfection du bâtiment et l'aménagement extérieur offrent un lieu de rencontre pour diverses activités. La salle Strong et la salle au sous-sol, toutes deux restaurées, sont des espaces agréables qui sont à votre disposition. Le conseil travaille à moderniser sa politique pour l'utilisation des salles dans le but de faciliter leur appropriation par les résidents, les clubs et les associations sur le territoire de la municipalité.

L'inauguration qui a eu lieu le 13 avril a permis à près de 300 personnes de visiter les lieux. Ce 5 à 7 a pris une allure festive où les citoyens ont pu apprécier non seulement le goûter et le vin offerts, mais également l'ambiance chaleureuse qu'ils ont créée et partagée dans une atmosphère de retrouvailles. Il est toujours agréable pour le conseil et les employés de constater votre attachement à votre municipalité et votre capacité à vivre en harmonie.

Ces lieux étant à votre disposition, je vous invite à répondre au sondage préparé par notre responsable des communications et des loisirs qui sera envoyé dans le prochain Info Mille-Isles Express, afin que nous puissions vous offrir des activités qui répondent le mieux possible à vos besoins.

En terminant, je vous confirme que le conseil 2017-2021 travaille avec conviction au mieux-être collectif dans une atmosphère sereine et une volonté qui démontre le respect qu'il a pour vous. Aussi, nous vous invitons à participer non seulement aux activités qui se déroulent au parc Hammond-Rodgers, mais également à la Fête de Mille-Isles et à la Journée de l'environnement qui auront lieu le 11 août au Camp Scout Tamaracouta. Nous vous y attendons, soyez du nombre et en grand nombre !

Au plaisir de vous revoir,

Michel Boyer, maire





INFORMATION

Édition mai 2018

INAUGURATION RÉUSSIE DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

Les travaux intérieurs de rénovation et de mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire sont terminés. Les travaux extérieurs sont en cours. Deux événements distincts ont été organisés pour célébrer l'inauguration du bâtiment rénové : **une conférence de presse et un 5 à 7 avec les citoyens**. La conférence de presse, où étaient présents le député d'Argenteuil et le préfet de la MRC d'Argenteuil, a eu lieu le 4 avril. Cet événement visait à souligner le soutien du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui a financé le projet à hauteur de 582 000 \$. Les Mille-Isloises et Mille-Islois, quant à eux, ont pu découvrir ou redécouvrir les lieux le 13 avril dernier lors d'un 5 à 7. **Plus de 300 personnes sont venues visiter les locaux rénovés.**

Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont participé et qui ont contribué à la réussite de cette soirée.



RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES CHIENS

Voici quelques rappels concernant la réglementation sur le contrôle des animaux. Le respect de ces règles permet à tous de cohabiter et de profiter d'un environnement sécuritaire et exempt de stress. Nous vous remercions de respecter la réglementation et d'agir de façon sécuritaire et courtoise.

Tout animal gardé à l'extérieur de l'unité d'occupation de son propriétaire ou de ses dépendances doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

Il est défendu de laisser en tout temps un animal errer dans ou sur une place publique, un parc, un terrain de jeux ou sur une propriété privée autre que l'unité d'occupation, les dépendances ou le terrain du gardien de l'animal.

Nul ne peut garder un chien vivant habituellement à l'intérieur des limites de la municipalité, à moins d'avoir obtenu au préalable une licence conformément aux dispositions du présent règlement.

Vous trouverez l'ensemble du Règlement 2014-04 concernant le contrôle des animaux sur le site Internet de la municipalité.

Vous pouvez vous procurer une médaille pour votre chien à l'hôtel de ville. **La médaille est gratuite.** Le coût de remplacement pour une médaille perdue est de 5 \$.

Monsieur **Alexandre Roy, inspecteur canin**, est responsable de faire respecter la réglementation. Pour toute question ou plainte, vous pouvez le contacter sans frais au 1 800 950-4280 ou à patrouillecanine@hotmail.com.





ACTIVITÉS

Édition mai 2018

ATELIER DE GREFFE DE POMMIER

Manon Laroche, agronome et conseillère en production pomicole, vous offre une clinique pour parfaire vos connaissances sur la façon de greffer une nouvelle variété de pomme sur des pommiers sauvages déjà existants. Nous aurons des greffons de variétés résistantes au froid tel Lobo, Melba, Honey Crisp, Cortland, McIntosh et Primgold qui seront disponibles pour les participants (quantité limitée). De plus, des informations vous seront données pour l'entretien et la protection des pommiers en régie biologique.

Quand : le 26 mai de 9 h 30 à 11 h 30

Où : Rendez-vous à l'hôtel de ville au 1262, chemin de Mille-Isles. L'atelier se fera à l'extérieur. Prévoyez des vêtements en conséquence.

GRATUIT !

Réservation obligatoire avant le 24 mai auprès de madame **Janick Roy** par courriel ou téléphone à jroy@mille-isles.ca ou 450 438-2958 poste 2610.



FAMILLE EN ACTION – DIMANCHE 3 JUIN

Activités pour les 0-5 ans - Bienvenue à toute la famille !



Venez vous amuser avec nous sur le thème des insectes !

Au programme :

- Collation
- Causerie sur les insectes
- Observation d'insectes
- Bricolage
- Relaxation



Nous vous attendons en grand nombre !

Date : Dimanche 3 juin

Lieu : Salle communautaire au 2, chemin Cambria, Gore

Heure : 10 h à 11 h 30

Pour plus d'information, contactez madame **Carolyn Turcotte** par téléphone au 450 562-0503.

ATELIER SUR LA PERMACULTURE

Tamarack Grove Homestead est une ferme établie à Mille-Isles depuis 2015 selon les principes de la permaculture. La permaculture est une approche axée sur la diversité, la relation entre les écosystèmes et l'amélioration de la qualité de l'environnement. Elle est appliquée sur la propriété Tamarack Grove Homestead pour l'établissement de systèmes alimentaires et pour l'aménagement paysager.

Venez rencontrer **Mathieu Madison, biologiste, enseignant et maintenant fermier à petite échelle**. Il nous parlera de la permaculture et des approches appliquées et testées ici même à Mille-Isles.

Quand : le 16 juin de 13 h à 15 h

Où : Salle communautaire du sous-sol au 1262, chemin de Mille-Isles

GRATUIT !

Réservation obligatoire avant le 14 juin auprès de madame **Janick Roy** par courriel ou téléphone à jroy@mille-isles.ca ou 450 438-2958 poste 2610.





ACTIVITÉS

Édition mai 2018

ANIMATION AU PARC



Les populaires cours de **cardiomusculation** recommencent le **mardi 19 juin 2018** et sont offerts tous les mardis et jeudis de 18 h 30 à 19 h 30. Le point de rendez-vous est à la salle communautaire Strong au 1262, chemin de Mille-Isles. Les premières séances se feront à l'intérieur, puis au parc Hammond-Rodgers lorsque les moustiques seront moins voraces, sauf en cas de pluie.

Les séances sont variées pour assurer votre motivation et optimiser l'efficacité de vos séances d'entraînement. **Les cours sont offerts gratuitement à tous les résidents de Mille-Isles !** Le programme est structuré comme suit : une période d'échauffement suivi d'efforts musculaires et cardiovasculaires. Les séances se terminent par une période de relaxation qui permet d'apprécier pleinement la nature. **Il est temps de sortir pour se mettre en forme !**

GROUPE DE MARCHÉ

Vous souhaitez profiter du plein air et du beau temps qui revient ? Un club de marche a été mis sur pied par une citoyenne de Mille-Isles. **Vous êtes conviés tous les mercredis matin à 9 h au stationnement de l'Autre-Versant** (180, chemin Tamaracouta) pour une randonnée.

Pour vous inscrire, contactez madame **Ginette Mayer** par téléphone au 450 432-0053 ou par texto au 514 971-7496.

Les chiens sociables en laisse sont les bienvenus.



ATELIER DE CUISINE



Le prochain atelier de cuisine aura lieu le 11 juin de 18 h à 21 h à la salle communautaire Strong au 1262, chemin de Mille-Isles.

Au menu pour cet atelier : Les salades et leurs vinaigrettes

Surveillez le site Internet de la municipalité ainsi que l'infolettre pour plus de détails. Le coût est de 7 \$ par atelier. Vous devez réserver votre place auprès de madame **Darina Bélanger** par courriel ou par téléphone à darinabelanger@gmail.com ou 438 821-6715.

Bon appétit !

PRÉPARATION DE LA FÊTE DE MILLE-ISLES

Nous sommes déjà à la tâche pour préparer la Fête de Mille-Isles et la Journée de l'environnement qui auront lieu cette année le **samedi 11 août de 11 h 30 à 16 h au Camp Scout Tamaracouta (remises au 12 août en cas de pluie)**.

Pour une autre fête réussie, nous avons besoin de vous ! Des bénévoles sont nécessaires pour cuisiner et distribuer des aliments, mettre en place les chapiteaux et le jeu gonflable, préparer la plage pour le concours de sculptures sur sable, pour distribuer des prix et pour prendre des photos tout au long de l'évènement. Votre temps et votre aide font toute la différence.



Les artisans, les commerçants et les créateurs amateurs de la région sont également invités à tenir un kiosque lors de la fête afin de faire découvrir leurs produits, créations ou services à tous. **La municipalité de Mille-Isles recèle moult talents et c'est un moment idéal pour les découvrir.**

Pour donner votre nom comme bénévole, pour réserver un kiosque ou recevoir plus d'information, contactez madame **Janick Roy** à jroy@mille-isles.ca ou 450 438-2958 poste 2610.





ENVIRONNEMENT

Édition mai 2018

CONCOURS !

Vous souhaitez faire une visite du centre de tri Tricentris à Lachute ? C'est maintenant votre chance ! La municipalité offre à cinq citoyens la possibilité de gagner une visite du centre, afin de bien comprendre le travail qui y est fait et l'importance d'avoir de bonnes pratiques de recyclage. Communiquez avec madame **Andrée-Ann LaRocque, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement**, directement à l'hôtel de ville ou par courriel à alarocque@mille-isles.ca pour participer au concours, en indiquant votre nom, adresse et numéro de téléphone. La date limite pour participer est le 31 mai 2018. **Les gagnants seront contactés directement afin de planifier cette opportunité unique.**



VILLE AMIE DES MONARQUES

C'est avec grand plaisir que nous vous annonçons que la municipalité participe maintenant au programme « Ville amie des monarches ». C'est en prenant certains engagements et en posant différents gestes que la municipalité compte contribuer à la sauvegarde du monarque et favoriser la création d'espaces de vie pour cette espèce. Individuellement, nous pouvons tous participer à aider les monarches en plantant des asclépiades et des plantes mellifères indigènes. Un jardin sera installé sur le chemin de Mille-Isles afin de créer un espace favorable pour cette espèce.



La municipalité s'est d'ailleurs inscrite sur le site mission-monarch.org afin d'aider au recensement des asclépiades et, par le fait même, à l'observation des chenilles, œufs, chrysalides et monarches adultes. Si vous souhaitez participer à la brigade de recensement, communiquez avec madame **Andrée-Ann LaRocque, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement**, à alarocque@mille-isles.ca. Elle vous expliquera la procédure à suivre.

PRIÈRE DE NE PAS NOURRIR LES CANARDS

Peu de gens ont conscience que de nourrir les canards peut avoir des conséquences non seulement pour ces derniers, mais également pour l'environnement et la santé humaine.



Le pain ne convient pas aux oiseaux. Celui-ci ne fait pas partie de leur diète naturelle. Chez les oiseaux aquatiques sauvages, les plantes aquatiques et les microorganismes riches en protéines sont nécessaires pour la reproduction et la croissance des canetons. L'excès de consommation de pain peut même être néfaste pour leur santé. En effet, une alimentation au pain ne fournit pas l'énergie nécessaire à leur survie et les rend plus vulnérables au froid. Une campagne de sensibilisation britannique mentionne que la surconsommation de pain chez les oiseaux peut causer la maladie des « ailes d'ange » qui se manifeste chez les oiseaux d'élevage par un défaut du développement de l'aile qui les empêche de voler. Aussi, le pain qui n'est pas mangé et qui moisit dans l'eau entraîne le développement de bactéries qui peuvent causer des maladies mortelles chez les canards. La dépendance aux humains perturbe également leurs comportements de recherche de nourriture, leur cycle migratoire et les rend plus vulnérables aux prédateurs.

De plus, une concentration anormale de canards sur une petite surface augmente les risques d'épidémies chez ceux-ci. Cela affecte également l'environnement et la santé du lac, notamment par le biais des coliformes fécaux présents dans leurs excréments. Les coliformes fécaux ont un impact sur la qualité de l'eau de baignade et peuvent causer des maladies dont la plus commune est la gastroentérite. D'autres parasites provenant des fèces des canards peuvent causer la dermatite du baigneur, une maladie cutanée qui ne présente pas de danger important pour la santé, mais qui cause des éruptions cutanées et des démangeaisons pouvant durer une dizaine de jours.

En évitant de nourrir les canards, vous contribuez à maintenir les populations en bonne santé et à ce que les canards conservent leur comportement naturel. Pour leur sécurité, leur santé et la nôtre, il vaut mieux s'abstenir de les nourrir.

SOURCES : REVUE DE LITTÉRATURE ET TEXTE PRÉPARÉ PAR CLAUDIE LESSARD, CANARD ILLIMITÉS CANADA MISE À JOUR 200-03-20, www.infonature-at.com/canards/articles/pas-nourrir.html
LE PAIN, MAUVAIS POUR LA SANTÉ DES CANARDS : DONNEZ-LEUR PLUTÔT DU RIZ OU DES LÉGUMES, FRÉDÉRIC MALHER, <http://leplus.nouvelobs.com/contribution/1341355>
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX QUÉBEC, ATTENTION! QUAND LA DERMATITE DU BAIGNEUR APPARAÎT..., www.msss.gouv.qc.ca/infosante/cls



HERBE À PUCE ET HERBE À POUX

L'herbe à puce peut, à elle seule, ruiner notre été ! Comment arriver à bien l'identifier afin de se protéger et éviter cette plante malicieuse ?

L'herbe à puce grossit sous trois formes : buissonnante, rampante ou grimpante. Ses feuilles sont lustrées et chacune comporte 3 folioles. Le pourtour de cette feuille est inégal, dentelé ou lisse et les nervures sont très marquées. Durant les mois de juin et juillet, cette plante produit des petites fleurs blanchâtres.



La sève huileuse de la plante nommée urushiol est **toxique** et **peut causer une douloureuse inflammation de la peau 24 à 48 heures après le contact**. Si vous touchez à cette plante, lavez-vous rapidement avec de l'eau et lavez vos vêtements avec de l'eau chaude. La dermatite disparaît d'elle-même 7 à 10 jours plus tard.

Comment l'éradiquer ? Il faut être aussi tenace qu'elle ! Il faut l'arracher et enlever tous les résidus de racine dans le sol. Labourer souvent le sol pour s'assurer qu'il n'y ait pas de nouvelle racine. Une autre option vise à étouffer la plante en y installant un épais plastique pendant environ 1 mois. Si vous choisissez cette option, voyez à couvrir un rayon d'au moins 2 mètres autour de la plante. Il est important de placer la plante dans un sac à déchet bien identifié. **Il ne faut jamais la mettre dans le compost ni la brûler, car l'inhalation de la fumée pourrait causer une réaction pulmonaire sévère.**

L'herbe à poux, quant à elle, est présente de mai à septembre et meurt (heureusement !) aux premières gelées d'automne. Elle peut atteindre 1 mètre de hauteur et ses feuilles sont dentelées, semblables à celles des carottes. Pour s'en départir, il suffit de l'arracher ou de la tondre.

Petit truc : l'herbe à poux a de la difficulté à pousser dans les pelouses fournies et fertiles. N'hésitez pas à utiliser du paillis ou améliorer la qualité de votre sol dans l'espoir de ne pas en voir pousser !



<http://espacepurlavie.ca/herbe-la-puce>

<http://sante.gouv.qc.ca/conseils-et-prevention/reconnaitre-et-limiter-la-presence-de-l-herbe-a-poux/>

NOUVELLE APPLICATION DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES « ÇA VA OÙ ? »



Recyc-Québec a dernièrement lancé une application très utile. Nous avons tous des items dont nous devons nous départir, mais sans savoir où les envoyer. Vous pensez que l'item pourrait être recyclé, mais où ? La nouvelle application « **ÇA VA OÙ ?** » permet, en inscrivant l'item dont vous souhaitez vous départir, de connaître le site approprié le plus près de chez vous.





URBANISME

Édition mai 2018

ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

Dépêchez-vous de retirer votre abri d'auto temporaire. La date limite était le 1^{er} mai pour les démonter (toile et structure) et pour bien les ranger jusqu'à l'automne.

OBTENTION D'UN PERMIS

Qui dit beau temps dit également changements ou rénovations. Consultez la section « Urbanisme » sur le site Internet de la municipalité pour connaître la réglementation applicable ou communiquez directement avec l'**inspecteur en bâtiment, monsieur David Roy**, au 450 438-2958 poste 2607, afin qu'il puisse orienter vos projets de rénovation ou de construction.

Dans tous les cas, n'oubliez pas de consulter le tableau des matières acceptées et refusées à l'**Écocentre « Les Bons Voisins »**. Par exemple, le bois, le gypse et le bardeau d'asphalte sont des matières acceptées à l'Écocentre, en petite quantité. Si vous en avez beaucoup, prévoir la livraison d'un conteneur le temps des travaux. Ces matériaux pourront être recyclés.

Voici une solution simple pour aider l'environnement !

PONCEAUX DE CHEMINS PRIVÉS

Petit rappel pour les propriétaires de chemins privés dont le chemin traverse un cours d'eau.

Sachez que des normes sont en place afin de bien calibrer la dimension des ponceaux et ainsi éviter de rétrécir le cours d'eau. Communiquez avec madame **Nathalie Bouchard, inspectrice en environnement**, par courriel ou par téléphone à nbouchard@mille-isles.ca ou 450 438-2958 poste 2608 afin de connaître les normes applicables à votre situation.

NOUVEAU RÈGLEMENT MUNICIPAL EN VIGUEUR DEPUIS MAI 2018

Le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées de résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r.22) prévoit qu'une installation sanitaire doit être vidangée tous les deux (2) ans si le bâtiment est utilisé de façon permanente et tous les quatre (4) ans s'il est utilisé de façon saisonnière (et ce, peu importe si la fosse septique a une capacité plus grande que le nombre de chambres à coucher du bâtiment).

Il est donc désormais requis de transmettre à la municipalité la preuve de vidange de la fosse septique en fonction de l'utilisation du bâtiment (permanente ou saisonnière) et ce, avant le **1^{er} OCTOBRE** de chaque année où la vidange a lieu. Faute de transmettre la preuve de vidange effectuée et suite à un avis envoyé aux propriétaires, la municipalité pourra procéder à la vidange de la fosse et les frais seront ajoutés au compte de taxes des citoyens en défaut.

Entre-temps, vous devez remplir la déclaration jointe au présent Info Mille-Isles (également disponible sur le site Internet de la municipalité) et la transmettre à la municipalité en personne ou par courriel à alarocque@mille-isles.ca dans les plus brefs délais, afin de vous assurer que la municipalité connaisse la nature de l'utilisation de votre propriété. Si vous n'envoyez pas la déclaration dûment remplie, votre propriété sera considérée comme utilisée de façon permanente et une vidange de la fosse aux 2 ans sera fixée.





ANNEXE A

Règlement 2018-03
Municipalité de Mille-Isles
Service de l'urbanisme et de l'environnement
1262, chemin de Mille-Isles
Mille-Isles (Québec) J0R 1A0



DÉCLARATION OU AVIS Type d'utilisation ou d'occupation d'un bâtiment

Avis du type d'utilisation ou d'occupation d'un bâtiment

Dans le cadre de l'application du Règlement concernant le système de vidange périodique des fosses septiques sur le territoire de la municipalité de Mille-Isles

Partie 1 : Propriétaire (s)

Nom (s) : _____ Prénom (s) : _____

Adresse postale : _____ Code postal : _____

Téléphone résidence : _____ Cellulaire : _____ Courriel : _____

Description de l'immeuble

Résidentiel Commercial Autre

Adresse du bâtiment : _____

Nombre de chambres (ou pièces pouvant être utilisées comme chambres) : _____

Partie 2 : Déclaration d'occupation du bâtiment

Je, soussigné propriétaire de l'immeuble décrit à la présente, déclare que le bâtiment visé par la présente est occupé ou utilisé :

(cocher l'un ou l'autre)

De façon SAISONNIÈRE - (bâtiment qui n'est pas occupé ou utilisé pendant une période de plus de 180 jours consécutifs par année)

De façon PERMANENTE - (bâtiment occupé ou utilisé en permanence ou de façon épisodique tout au long de l'année)

Partie 3 : Déclaration d'un système à ne pas vidanger

Puisard Cabinet à fosse sèche

En foi de quoi, j'ai signé à _____

Ce ____ jour du mois de _____ (inscrire mois et année)

Signature du propriétaire : _____

Faites parvenir la présente déclaration à madame Andrée-Ann LaRocque à l'hôtel de ville ou par courriel à alarocque@mille-isles.ca. Ce document est également disponible en ligne au www.mille-isles.ca sous l'onglet « Urbanisme ».



INFORMATION

URGENCE : 911

Conseil municipal



Michel Boyer, maire
mboyer@mille-isles.ca
Poste 2621



Danielle Parent, siège no 1
Environnement
dparent@mille-isles.ca
Poste 2622



Francis Léger, siège no 2
Sécurité publique
fleger@mille-isles.ca
Poste 2623



Howard Sauvé, siège no 3
Urbanisme
hsauve@mille-isles.ca
Poste 2624



Cassandre Lescarbeau, siège no 4
Communication
clescarbeau@mille-isles.ca
Poste 2625



Julie Léveillé, siège no 5
Loisirs et vie communautaire
jleveille@mille-isles.ca
Poste 2626



Dawn Charles, siège no 6
Voirie et infrastructure
dcharles@mille-isles.ca
Poste 2627

Services municipaux 450 438-2958 Adresse : 1262, chemin de Mille-Isles, Mille-Isles, J0R 1A0

- **Sarah Channell**
Directrice générale et secrétaire-trésorière
schannell@mille-isles.ca
Poste 2620
- **Alain Charbonneau**
Directeur du service incendie
acharbonneau@mille-isles.ca
Poste 2603
- **Nathalie Bouchard**
Inspectrice en environnement
nbouchard@mille-isles.ca
Poste 2608
- **Reda El Aouni**
Directeur aux travaux publics
raouni@mille-isles.ca
Poste 2612
- **Marie Poupier**
Directrice générale adjointe
mpoupier@mille-isles.ca
Poste 2611
- **Christine Slight**
Technicienne administrative
cslight@mille-isles.ca
Poste 2600
- **David Roy**
Inspecteur en bâtiment
droy@mille-isles.ca
Poste 2607
- **Andrée-Ann LaRocque**
Directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement
alarocque@mille-isles.ca
Poste 2602
- **Sonia Legault**
Commis à la comptabilité
comptabilite@mille-isles.ca
Poste 2601
- **Janick Roy**
Responsable des communications et des loisirs
jroy@mille-isles.ca
Poste 2610

INFOLETTRE MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

Inscrivez-vous en ligne en cliquant sur **Infolettre** en haut à droite de l'écran : www.mille-isles.ca

Calendrier des séances ordinaires du conseil 2018

- | | | | |
|--------------|-----------|------------------------|--------------|
| • 10 janvier | • 4 avril | • 4 juillet | • 3 octobre |
| • 7 février | • 2 mai | • 1 ^{er} août | • 7 novembre |
| • 7 mars | • 6 juin | • 5 septembre | • 5 décembre |



PATROUILLE CANINE A. ROY

1 800 950-4280

patrouillecanine@hotmail.com

ÉCHEC AU CRIME :

Tout individu détenant des informations à fournir sur tout type de crime est invité à communiquer avec Échec au crime par téléphone au **1 800 711-1800** ou en ligne au www.echecaucrime.com.

Le service est simple, rapide et surtout, 100% anonyme.

SOS TRAVAUX PUBLIC 1 855 599-2486

Horaire du bureau municipal

7 h 45 à 16 h 30 • 5 jours par semaine • Sans interruption

Lors des jours fériés suivants, les services municipaux sont interrompus :

- | | |
|-----------------------------------|--------------------|
| • Jour de l'an | • Fête du travail |
| • 2 janvier | • Action de grâces |
| • Vendredi Saint | • 24 décembre |
| • Lundi de Pâques | • Noël |
| • Journée nationale des patriotes | • 26 décembre |
| • Fête nationale du Québec | • 31 décembre |
| • Fête du Canada (lundi) | |